

MAÇON.NE EN VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS



TITRE PROFESSIONNEL NIVEAU 3
Certification du Ministère du Travail



LES PUBLICS CONCERNÉS

Tout public sérieux et motivé : jeunes et adultes, femmes / hommes demandeurs d'emploi et salariés, personnes handicapées.

LES CARACTÉRISTIQUES DU MÉTIER

Vous réalisez des travaux de fondation de chaussée, de pose de bordures et caniveaux, de construction, de réparation et d'entretien sur les routes et voiries. Vous réalisez ponctuellement les raccordements aux réseaux enterrés l'adduction d'eau potable, l'assainissement (eaux usées, eaux pluviales) et la pose de fourreaux pour les réseaux secs (Télécom, éclairage public...).

LES APTITUDES PROFESSIONNELLES

Bonne constitution et résistance physique, esprit d'équipe, bonne perception spatiale, aptitude au travail, capacité d'adaptation, esprit de sécurité.

OBJECTIFS

Obtenir le Titre Professionnel « maçon en voirie et réseaux divers » (niveau 3)

Code RNCP : 38080

Date d'enregistrement de la certification : 28/10/2023

PRÉ-REQUIS

Tous niveaux – Permis B souhaité (mais pas obligatoire)

Vérification des prérequis et gestion en cas de non atteinte des prérequis



DURÉE DE LA FORMATION
945 heures

24 semaines en centre
3 semaines en entreprise



LIEUX DE FORMATION
CFIMTP

13, rue de Ventenat
87410 La Palais-Sur-Vienne

CFIMTP

29, rue Henri Pluyaud
23300 La Souterraine



Accès et sécurisation
des parcours de formation
des publics en situation
de handicap.

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée par AFNOR Certification
au titre de la catégorie d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION



FORMATION MAÇON.NE EN VOIRIE ET RÉSEAUX DIVERS

Nos formations continues sont financées par la Région Nouvelle-Aquitaine et sont aussi dispensées en alternance en contrat de professionnalisation pour tous publics en recherche d'emploi ou salariés.

FORMATION QUALIFIANTE ET CONTRAT PRO

- Pose de bordures et caniveaux
- Pose de pavés et dalles
- Maçonnerie
- Mise en œuvre de l'enrobé à froid
- Adduction d'eau
- Culture technique

FORMATION CONTINUE

- VRD
- Canalisateur
- Chef d'équipe
- Sauveteur Secouriste du Travail (SST)
- Autorisation d'Intervention à Proximité des Réseaux (AIPR)

PROGRAMME : compétences visées et évaluées

Test de positionnement technique, prise en compte des besoins et aménagement du parcours si besoin.

• MODULE 1 (5 semaines)

Réaliser les travaux de préparation et réaliser les couches structurantes d'une voirie

- Effectuer les opérations préalables aux interventions en sécurité sur un chantier d'un aménagement urbain ou rural.
- Réaliser les implantations secondaires des ouvrages de voirie et de réseau.
- Suivre les terrassements et le réglage mécanique de couches structurantes de voiries ou le remblaiement de tranchées.
- Régler manuellement des couches structurantes d'une partie de voirie.

• MODULE 2 (9 semaines)

Construire des ouvrages de petite maçonnerie et poser des éléments manufacturés de voirie

- Construire des petits ouvrages maçonnés d'un aménagement urbain ou rural.
- Poser des pavés et des dalles manufacturés.
- Réaliser un dallage béton pour un ouvrage de voirie d'un aménagement urbain ou rural.
- Mettre en œuvre des produits manufacturés de types bordures, caniveaux.

• MODULE 3 (8 semaines)

Construire les réseaux enterrés de faible profondeur en tranchée ouverte

- Poser les gaines, les fourreaux et les chambres de tirage pour les réseaux courant faible.
- Poser les gaines et les chambres de tirage pour les réseaux courants fort.
- Poser un collecteur d'eaux pluviales et réaliser les branchements.

SESSION DE VALIDATION (2 semaines)

Examen de synthèse pratique et théorique

• MÉTHODE PÉDAGOGIQUE

- Individualisation des parcours de formation.
- Contrôle des connaissances de bases, observation et prise en compte du niveau scolaire avec remise à niveau si nécessaire.
- Alternance entre la théorie et la pratique.
- Responsabilisation de chacun face à ses parcours de formation et professionnel.
- Évaluations intermédiaires et finales.
- Entretiens et bilans réguliers individuels et/ou collectif.
- Mise au point des difficultés rencontrées et remédiation.

• MODALITÉS D'ÉVALUATION : (après la session de validation)

- Évaluations pratiques en cours de formation.
- Auto-évaluation du stagiaire.
- Évaluation finale : mise en situation professionnelle, temps d'échange sur le dossier professionnel et entretien final avec un jury.



NOUS CONTACTER POUR PLUS D'INFORMATIONS



CONTACT / INSCRIPTIONS

Jérémy CAZENAVE - Directeur

Tél. : 05 55 04 03 83



formation-insertion-cfimtp.fr



CFIMTP

13, rue de Ventenat
87410 LE PALAIS-SUR-VIENNE



mail : cfimtp@orange.fr



CFIMTP

29, rue Henri Pluyaud
23300 LA SOUTERRAINE



mail : cfimtp@orange.fr